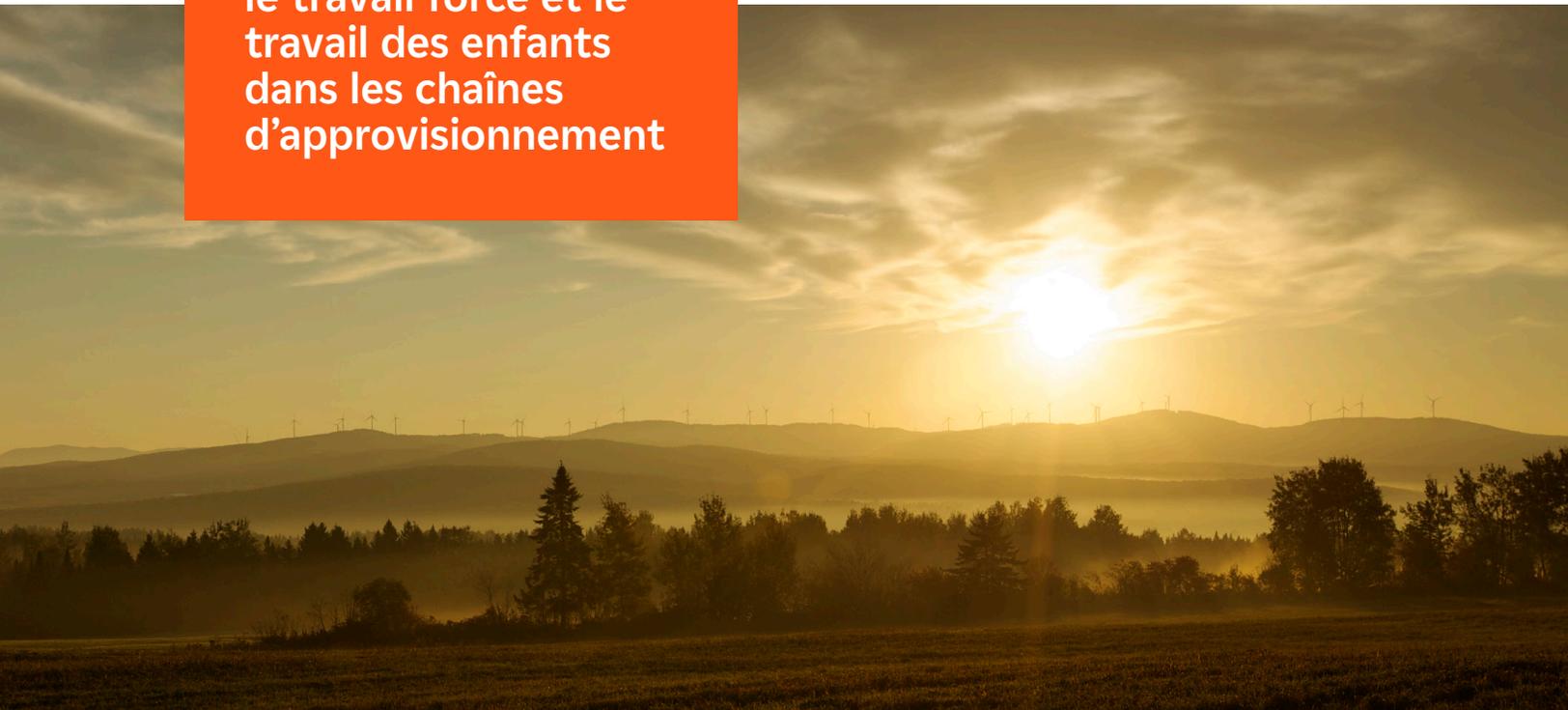




RAPPORT EN VERTU DE LA
**Loi sur la lutte contre
le travail forcé et le
travail des enfants
dans les chaînes
d'approvisionnement**



MAI 2024

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Ce document est un rapport conjoint (le « Rapport ») réalisé conformément au paragraphe 11(2) de la *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes* (la « Loi ») et préparé par et au nom d’EDF Renewables Canada Inc. et de ses filiales visées (voir [Annexe A](#)) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. EDF Renewables Canada Inc. est indirectement et entièrement détenue par EDF S.A, une société anonyme française (« EDF ») qui opère à l’échelle mondiale.

Il est à noter que toutes les informations, descriptions et politiques présentées dans ce document s’appliquent globalement à EDF Renewables Canada Inc. et à ses filiales visées (voir [Annexe A](#)) (ci-après nommées « EDFR »). De plus, les termes « nous », « notre », « nos », « entreprise » et « EDFR » utilisés dans ce document font collectivement référence à EDF Renewables Canada Inc. et à ses filiales visées (voir [Annexe A](#)), sauf indication contraire. Ces termes sont utilisés à des fins de clarté et ne visent pas à fournir une description précise d’une entité juridique distincte au sein d’EDFR.

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D’APPROVISIONNEMENT

Notre structure et nos activités

EDF Renewables Canada Inc. est une personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. EDF Renewables Canada Inc. est la société mère des filiales visées par ce Rapport.

Le Canada s’appuie sur l’énergie renouvelable pour vivre, travailler, se développer et croître. Nos clients comptent sur nous pour produire une énergie renouvelable abordable, et nous comptons sur nos collaborateurs pour nous aider à relever de nouveaux défis et réaliser nos ambitions. Être une entreprise énergétique durable et responsable fait partie intégrante de la vision stratégique 2030 d’EDF, qui vise à être une entreprise de production d’électricité efficace et responsable, ainsi qu’une championne de la croissance de l’énergie renouvelable.

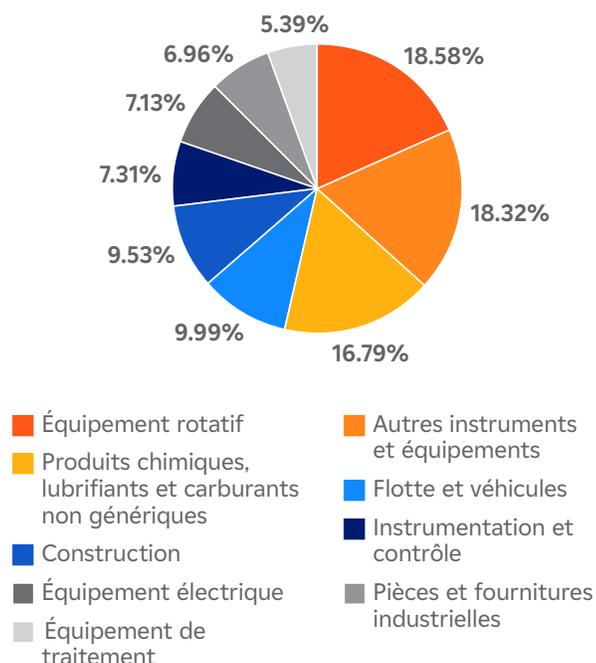
Depuis plus de quinze ans, EDFR a démontré cette vision en développant, finançant, construisant et exploitant des projets d’énergie renouvelable à travers le Canada. Au cours de cette période, EDFR a développé un portefeuille de projets éoliens et solaires d’une capacité totale de plus de 2 GW, parmi lesquels plus de 1,2 GW consistent en des projets détenus en partenariat avec des communautés autochtones et/ou des municipalités locales. EDFR s’est imposée en tant que pionnière et leader de l’industrie en matière de partenariats avec les communautés autochtones, démontrant notre engagement à favoriser des relations inclusives et bénéfiques tant pour les communautés qui accueillent nos projets d’énergie renouvelable que pour EDFR.

EDFR tire également parti de son expertise technique, opérationnelle et commerciale pour assurer des services d’exploitation et de maintenance afin d’optimiser les performances de ses propres projets en opération, ainsi que ceux de tiers. Notre équipe expérimentée et passionnée de professionnels de l’énergie renouvelable s’engage à développer des projets en énergie de grande qualité, tout en établissant des relations commerciales durables avec des collaborateurs partageant notre mission de promouvoir des solutions vertes. Alors que le défi du Canada consistant à électrifier son économie diversifiée et en croissance continue d’évoluer, EDFR s’engage à continuer d’investir dans le réseau électrique canadien et à soutenir les objectifs de carboneutralité du Canada.

Notre chaîne d’approvisionnement

En 2023, les chaînes d’approvisionnement d’EDFR étaient constituées de fournisseurs nord-américains (Canada et États-Unis) et européens, lesquels ont fourni du matériel, des biens et des services à EDFR. Le matériel, les biens et les services que nous avons achetés en 2023 ont été utilisés pour exploiter des actifs éoliens et solaires dans le cadre des services d’exploitation et de maintenance d’EDFR.

Le graphique suivant illustre les principales catégories de dépenses d'EDFR en 2023.



Chez EDFR, nos fournisseurs jouent un rôle essentiel dans notre engagement en faveur de la création d'une économie de l'énergie durable portée grâce à la responsabilité sociale des entreprises. À cet égard, nous priorisons l'excellence opérationnelle et à la compétitivité lors de la sélection de nos fournisseurs. Nous avons mis en place une approche diligente de surveillance des risques liés à la chaîne d'approvisionnement qui est proportionnelle à nos activités et nos achats, notamment en intégrant des étapes supplémentaires au sein de notre processus d'approvisionnement. Nous recherchons des fournisseurs qui partagent notre mission, nos valeurs fondamentales et, entre autres, qui adhèrent au [Code de conduite éthique et conformité d'EDF](#). Pour plus d'informations sur les mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants, ainsi que sur notre processus de diligence raisonnable, nous vous invitons à vous référer aux sections pertinentes de ce Rapport.

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

La mission d'EDFR va au-delà de la production d'énergie verte et renouvelable pour le monde d'aujourd'hui. Notre engagement est d'offrir aux générations futures les moyens de répondre à leurs besoins énergétiques de la manière la plus économiquement, écologiquement et socialement responsable possible. Guidés par nos valeurs fondamentales de sécurité, de bon sens, de responsabilité, de transparence, de travail d'équipe, de respect et de passion, nous nous efforçons d'avoir un impact positif tant sur le plan économique que social. En tant que leader de l'industrie, employeur exceptionnel et entreprise citoyenne responsable, nous nous engageons à opérer de manière sûre, éthique, inclusive, transparente, socialement et écologiquement responsable.

Pour défendre ces valeurs et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants, EDFR a mis en place un éventail complet de politiques et de pratiques au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement. Ces processus comprennent la confirmation auprès de nos fournisseurs qu'ils ont mis en place des politiques formelles contre le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que la collaboration avec ces derniers afin de s'assurer qu'ils respectent des normes minimales, y compris les dix principes du [Pacte mondial des Nations Unies](#), lesquels traitent du travail forcé et du travail des enfants, comme indiqué dans la section sur les processus de diligence raisonnable de ce Rapport.

Nous incitons notre chaîne d'approvisionnement à avoir un impact social et un changement environnemental positif. Pour renforcer notre engagement contre le travail forcé et le travail des enfants, nous instaurons des clauses contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos modèles de contrat. Dans le cadre de nos efforts continus, nous introduisons progressivement ces clauses dans les négociations en cours avec nos fournisseurs. D'ici 2024, nous visons à ce que tous nos nouveaux contrats avec des fournisseurs incluent ces clauses.

POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE RELATIFS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Nos politiques et processus mis en place

Chez EDFR, nous avons à cœur de mettre en œuvre des pratiques de diligence raisonnable qui sont adaptées aux risques associés à nos activités, à nos chaînes d'approvisionnement et à nos relations commerciales, afin de favoriser et de renforcer une conduite responsable de la part de nos fournisseurs.

Afin de nous assurer que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement d'EDFR respectent nos valeurs, nous avons adopté une approche rigoureuse pour assurer la conformité au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont invités à respecter un ensemble de normes minimales qui englobent différents aspects d'une conduite responsable en affaires. Ces normes comprennent les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, une initiative stratégique développée par les Nations Unies qui encourage les entreprises à intégrer les principes relatifs aux droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption dans leurs opérations et stratégies. EDF S.A., la société mère ultime d'EDFR, est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2001. EDFR promeut activement la sensibilisation aux principes du Pacte mondial des Nations Unies auprès de ses fournisseurs. Notre équipe d'approvisionnement joue un rôle crucial en soutenant les fournisseurs afin qu'ils comprennent et répondent à ces attentes.

En plus du Pacte mondial des Nations Unies, nous demandons à nos fournisseurs de compléter une auto-évaluation basée sur les risques, couvrant des domaines tels que la responsabilité sociale des entreprises, la santé et la sécurité, l'environnement, la qualité, la chaîne d'approvisionnement, les finances et l'assurance gestion des risques. Cette évaluation nous permet d'identifier les risques potentiels liés au travail forcé et au travail des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont invités à confirmer s'ils ont mis en place des politiques formelles pour aborder ces questions. En menant ces évaluations, nous recueillons des informations utiles sur les pratiques et politiques de nos fournisseurs, ce qui nous permet d'identifier les

aspects à améliorer et de leur apporter le soutien et les conseils nécessaires.

Afin de s'assurer que notre engagement en matière de conduite responsable des affaires s'étende jusqu'à nos fournisseurs, entrepreneurs et sous-traitants impliqués dans les travaux, les matériaux, les biens et les services pour EDFR, nous exigeons que nos fournisseurs et nos employés impliqués dans le processus d'approvisionnement agissent en conformité avec nos exigences en matière de durabilité et d'éthique, telles que définies dans le Manuel de durabilité et d'éthique d'EDFR. Notre Manuel de durabilité et d'éthique stipule que nos fournisseurs doivent avoir en place des procédures, des processus et des contrôles visant à éliminer toute forme de travail des enfants et d'exploitation commerciale, y compris le travail forcé, obligatoire, lié à une dette, en prison ou lié à la traite, de leurs opérations commerciales et de leur chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont également tenus de verser des salaires conformes à la législation sur le salaire minimum des pays dans lesquels ils opèrent, ou des salaires comparables lorsqu'aucun salaire minimum en vertu de la loi n'existe. Nous exigeons également que nos fournisseurs respectent pleinement toutes les lois du travail applicables. Tous nos employés impliqués dans le processus d'approvisionnement soutiennent nos fournisseurs afin de les aider à comprendre ces attentes. Cela implique de démontrer un engagement clair envers des pratiques commerciales durables, responsables et éthiques. En établissant ces attentes et en favorisant une communication ouverte, nous cherchons à créer une culture d'amélioration continue et de responsabilisation dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Nos fournisseurs

Chez EDFR, nous concluons des contrats avec des fournisseurs pour nous assurer d'avoir les biens et les services nécessaires pour produire de l'énergie pour nos clients. Nos processus de diligence raisonnable dans notre chaîne d'approvisionnement comprennent des procédures définies et une évaluation continue de l'intégration et de la qualification des nouveaux fournisseurs. Ces processus nous aident à recueillir des données spécifiques et des informations sur nos fournisseurs, ce qui nous permet d'identifier des risques potentiels et des aspects sur lesquels porter notre attention au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

En plus de nos processus généraux de qualification des fournisseurs, les fournisseurs stratégiques sont soumis à des processus de qualification supplémentaires qui évaluent, entre autres, les risques, les activités et les pratiques liés au travail forcé et au travail des enfants. Cependant, il est important de noter qu'en 2023, EDF n'avait aucun fournisseur stratégique impliqué dans nos activités.

Nos employés

Tous les employés impliqués dans le processus d'approvisionnement sont tenus de soutenir les fournisseurs pour qu'ils comprennent nos attentes tout au long du processus d'approvisionnement. Tous les employés sont tenus d'agir conformément au Code de conduite éthique et conformité d'EDF, qui exige et rappelle à nos collaborateurs que nous sommes une entreprise qui agit de manière honnête et éthique. Nos employés reçoivent une formation obligatoire sur le Code de conduite éthique et conformité d'EDF, comme détaillé dans la section de ce Rapport sur la formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants.

EDFR accorde une grande importance au respect des pratiques d'emploi équitables et de la conformité légale et réglementaire. Cet engagement, en plus des politiques et procédures décrites ci-dessus, démontre notre engagement continu dans l'élimination du risque de travail forcé et de travail des enfants.

RISQUE DE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER CE RISQUE

Bien qu'EDFR ait entamé un processus d'identification des risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement, notre évaluation en 2023 n'a révélé aucun risque connu ou incident connu de travail forcé ou de travail des enfants parmi nos fournisseurs actifs au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Il convient de noter que nous avons exclusivement traité avec des fournisseurs situés au Canada, aux États-Unis et en Europe, et que nous avons utilisé des processus

de diligence raisonnable appropriés et adaptés à notre risque d'exposition au travail forcé et au travail des enfants, ainsi qu'à nos achats en 2023, pour effectuer cette évaluation.

Cependant, nous reconnaissons l'importance de rester vigilants à cet égard et de mettre en place toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour évaluer correctement les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement pour toute activité future qui pourrait présenter un risque plus élevé de recours au travail forcé ou au travail des enfants. Nous avons à cœur d'avoir des pratiques d'approvisionnement éthiques dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement et continuerons de surveiller et d'évaluer les risques potentiels.

Mesures prises pour remédier à tout travail forcé ou travail des enfants

Selon notre évaluation, nous n'avons connaissance d'aucun incident connu ni de risques significatifs de travail forcé ou de travail des enfants parmi nos fournisseurs actifs au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, nous considérons que la question de la remédiation (y compris la perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou de travail des enfants au sein de nos chaînes d'approvisionnement) n'est pas applicable à nos activités en 2023.

Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

EDFR mène ses activités avec éthique et intégrité, en respectant les conventions internationales, les lois et réglementations locales, ainsi que ses propres règles et engagements. Afin d'assurer la durabilité de notre entreprise et de respecter nos valeurs, la législation et les normes éthiques, tous les employés sont tenus de suivre une formation obligatoire sur le Code de conduite éthique et conformité d'EDF. Cette formation vise à sensibiliser nos employés à nos attentes en matière de comportement éthique et à nos valeurs fondamentales. Cette formation permet aux employés de se familiariser avec les documents de soutien disponibles qui fournissent des orientations sur la manière de travailler de façon honnête et éthique. Elle les dote également

des outils nécessaires et de la confiance pour signaler tout comportement suspect d'acte non éthique au sein de l'organisation. Notre [Code de conduite éthique et conformité](#) met l'accent sur l'importance d'agir de manière honnête et éthique, et les employés sont encouragés à signaler rapidement toute préoccupation liée à des activités potentiellement illégales (y compris le travail forcé ou le travail des enfants), à un comportement non éthique ou à des actions pouvant nuire à l'entreprise, en utilisant la ligne d'assistance confidentielle d'EDF.

Les employés impliqués dans le processus d'approvisionnement reçoivent des informations supplémentaires sur la prévention du travail forcé et du travail des enfants, car les contrats avec les fournisseurs les engagent à respecter nos normes éthiques et la loi.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR ÉVITER LE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

Chez EDFR, nous avons mis en place des initiatives visant à évaluer l'efficacité de nos efforts pour prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants. Nous sommes déterminés à continuer d'améliorer ces initiatives selon ce qui sera raisonnablement requis.

Comme indiqué ci-dessus, nous demandons à nos fournisseurs de compléter une auto-évaluation basée sur les risques, où ils sont invités à confirmer s'ils ont mis en place des politiques formelles contre le travail forcé et le travail des enfants. Cette évaluation nous aide à recueillir des données et des informations spécifiques sur nos fournisseurs, nous permettant d'identifier des risques potentiels et des aspects sur lesquels porter notre attention liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons également des processus de qualification supplémentaires pour évaluer nos fournisseurs stratégiques et évaluer, entre autres, les risques, les activités et les pratiques liés au travail forcé et au travail des enfants. Cependant, puisque nous n'avons eu aucun fournisseur stratégique impliqué dans nos activités en 2023, nous n'avons pas utilisé ces processus en 2023.

EDF a mis en place une ligne d'assistance confidentielle pour tous les employés afin de recueillir et de traiter toute préoccupation liée à des activités potentiellement illégales, telles que le travail forcé ou le travail des enfants, un comportement non éthique ou des actions pouvant nuire à l'entreprise ou aux communautés avec lesquelles nous faisons affaire. Cette ligne d'assistance assure aux employés, aux travailleurs indépendants, aux fournisseurs ou à toute autre personne avec laquelle nous faisons affaire un canal sécurisé et confidentiel pour signaler de telles problématiques. Les rapports reçus par le biais de la ligne d'assistance font l'objet d'une enquête approfondie et des mesures appropriées sont prises pour traiter et résoudre les préoccupations soulevées. La confidentialité du processus de signalement est strictement maintenue pour protéger l'identité des personnes signalant tout problème.

APPROBATION ET ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Signé :



TRISTAN GRIMBERT, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,
EDF RENOUVELABLES CANADA INC.

J'ai le pouvoir de lier EDF Renewables Canada Inc. et ses filiales visées

ANNEXE A

Filiales d'EDFR visées par le Rapport en date de mai 2024

- EDF Renouvelables Services
- EEN CA Rivière du Moulin S.E.C., représentée par son commandité, EEN GP Rivière du Moulin Inc.
- EEN CA Blackspring Ridge I Wind Project L.P., représentée par son commandité, EEN GP Blackspring Ridge I Wind Project Inc.
- EEN CA Lac Alfred S.E.C., représentée par son commandité, EEN GP Lac Alfred Inc.